

**Assemblée générale**Distr. générale
21 octobre 2015

Original : français

**Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés
Soixante-sixième session****Compte rendu analytique de la 684^e séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 octobre 2015, à 10 heures

Président(e) : M. Commissário (Mozambique)**Sommaire**

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.15-17561 (F) 191015 211015



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante-sixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue à tous les participants, et en particulier aux représentants de l'Arménie, de la Géorgie, du Tchad et de l'Uruguay, nouveaux membres du Comité exécutif. Ce dernier, désormais fort de 98 membres, ne cesse de s'agrandir et d'élargir sa représentation géographique, ce qui montre bien que la communauté internationale a conscience que les difficultés que le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) rencontre sont mondiales et qu'elles exigent de faire preuve de solidarité.

2. Retraçant brièvement les visites qu'il a effectuées au cours de son mandat au Soudan du Sud, en Éthiopie, en Afghanistan, en République islamique d'Iran et à Tindouf (Algérie), le Président dit combien il a été touché par la détresse des réfugiés et par l'hospitalité des pays et communautés d'accueil. Il salue également le courage, l'humanité, le dévouement et le sens du devoir du personnel du HCR.

3. Avec près de 60 millions de personnes déplacées dans le monde en raison de persécutions, de conflits, de situations de violence généralisée ou de violations des droits de l'homme, et du fait de la succession rapide et ininterrompue de situations d'urgence à grande échelle sur fond d'instabilité politique, sociale et économique, le paysage humanitaire s'est encore obscurci et la pression sur les acteurs de l'humanitaire s'est accrue. Malgré les clivages politiques et les différences juridiques, géographiques et sociales, les participants à la soixante-sixième session du Comité exécutif se réunissent, dans le respect de leurs valeurs humanitaires communes et des droits de l'homme, mus par leur volonté d'apporter protection internationale et appui à ceux qui ont été contraints de fuir.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

(A/AC.96/LXVI/1)

4. *L'ordre du jour est adopté.*

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire et débat général

5. *Les participants sont invités à regarder un court métrage, intitulé « A world in crisis » (Un monde en crise), qui donne un aperçu des défis complexes que le HCR et ses partenaires doivent relever.*

Déclaration liminaire

6. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit qu'il y a dix ans, certains se demandaient si le HCR avait un avenir au vu de la diminution du nombre de réfugiés dans le monde et de l'espoir que suscitait la situation dans d'anciennes zones de conflit. Aujourd'hui, la question ne se pose plus. Seuls 126 000 réfugiés ont pu regagner leur pays en 2014, contre plus d'un million en 2005, 15 conflits ont éclaté ou ont repris ces cinq dernières années et aucun conflit ancien n'a été réglé. Le nombre de personnes déplacées par jour dans le monde a quadruplé en cinq ans, passant de près de 11 000 en 2010 à 42 500 en 2014.

7. En dix ans, malgré une forte croissance économique, une diminution du nombre de pauvres en chiffres absolus et des avancées technologiques, le monde est devenu plus fragile. Désormais, les conflits s'étendent de manière imprévisible et leur nature devient de plus en plus complexe, ce qui entraîne un rétrécissement de l'espace humanitaire et complique la tâche d'organisations telles que le HCR. Bien que les grandes crises imbriquées en République arabe syrienne et en Iraq traduisent

parfaitement cette évolution, avec plus de 15 millions de personnes déracinées, il ne faut pas oublier que, rien qu'au cours des douze derniers mois, 500 000 personnes ont été déplacées au Soudan du Sud, 190 000 au Burundi, 1,1 million au Yémen et 300 000 en Libye. Dans la région Asie-Pacifique, 94 000 personnes ont franchi le golfe du Bengale et la mer d'Andaman. En Amérique centrale, des milliers de personnes, dont nombre d'enfants, fuient la violence des gangs. Les crises touchant la République centrafricaine, le Nigéria, l'Ukraine ou la République démocratique du Congo n'ont quant à elles que peu évolué.

8. Nul ne peut se dire surpris par les événements dramatiques survenus aux frontières terrestres et maritimes de l'Europe ces derniers mois car, depuis plusieurs années, les humanitaires tirent la sonnette d'alarme. La décision de l'Union européenne de répartir 160 000 demandeurs d'asile entre ses États membres marque un pas important dans la bonne direction. Il convient également de mettre en place près des points d'entrée des centres d'accueil dotés des capacités suffisantes pour recevoir, assister, enregistrer et contrôler des dizaines de milliers de personnes, ainsi que d'apporter des solutions juridiques aux migrants économiques et à ceux qui ont besoin de protection.

9. La crise actuelle, qui est à la fois une crise migratoire et une crise de réfugiés, se traduit par des flux migratoires mixtes. Le prochain sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine à Malte devrait déboucher sur un nouvel accord relatif à des politiques de coopération et de développement communes permettant aux populations d'avoir un avenir dans leur pays afin que la migration reste un choix. Par ailleurs, l'afflux de réfugiés syriens en Europe est dû à une perte de confiance en un règlement politique du conflit, à l'épuisement des ressources des exilés et au déficit de financement de l'aide humanitaire, notamment suite à la réduction de 30 % de l'assistance fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM), faute de moyens financiers.

10. Au cours de l'année écoulée, l'action du HCR a été de nouveau fortement axée sur les interventions d'urgence (600 missions d'urgence ont été déployées), mettant à rude épreuve les capacités et les ressources de l'organisation. La structure et le cadre d'orientation du Haut-Commissariat ont été revus afin de clarifier les responsabilités. Celui-ci a aidé les États à mettre au point des systèmes nationaux d'asile et il continue d'œuvrer en faveur de la protection de l'enfance, notamment dans le cadre du programme *Educate a child*, ainsi que de combattre la violence sexuelle et sexiste, grâce au projet *Safe from the start*.

11. M. Guterres espère que tous les États aideront le HCR à atteindre les objectifs affichés de la campagne mondiale d'élimination de l'apatridie d'ici à 2024, lancée en novembre 2014.

12. Le HCR œuvre également à la transformation d'une aide humanitaire fondée sur la prise en charge et l'assistance en une démarche humanitaire systématiquement axée sur le marché afin de permettre aux personnes concernées d'être économiquement autonomes et de gagner leurs moyens d'existence.

13. Tous les efforts déployés sont néanmoins menacés par un grave déficit de financement qui ne cesse de se creuser, l'augmentation des besoins étant supérieure au très généreux soutien des donateurs. Le système humanitaire est financièrement en faillite car il ne peut plus répondre aux besoins de la protection de base et de l'assistance vitale permettant de préserver la dignité des personnes concernées. Les 33 appels lancés par les Nations Unies pour aider 82 millions de personnes ne sont couverts qu'à hauteur de 42 % et, en 2015, il est probable que le HCR ne recevra que 47 % des fonds dont il a besoin. M. Guterres lance un appel aux donateurs car, en Afrique, le HCR enregistre un déficit de 215 millions de dollars pour les dépenses

déjà autorisées, notamment aux fins de la création de 14 nouveaux camps et de l'agrandissement de sept autres. Tout en remerciant vivement les donateurs qui ont apporté 3,3 milliards de dollars au HCR en 2014, il insiste sur le fait que les budgets humanitaires ne suffisent pas à couvrir l'essentiel, ce qui a les conséquences que l'on sait. Il convient de repenser dès à présent la manière de financer l'action menée face aux crises humanitaires.

14. Les interventions humanitaires devraient être étroitement liées aux actions de développement. Les acteurs du développement devraient travailler aux côtés des humanitaires dès le début des crises afin de prévoir l'aggravation des conflits, de soutenir les communautés d'accueil et d'ouvrir la voie à des solutions durables. Les pays qui accueillent de nombreux réfugiés constituent le premier rempart contre les conflits et le terrorisme et sont les garants de la paix et de la stabilité dans leur région. Toutefois, il s'agit souvent de pays à revenu intermédiaire exclus des mécanismes de coopération en faveur du développement.

15. Cette évolution ne doit pas faire obstacle à l'autonomie des humanitaires, qui agissent en toute neutralité et impartialité. Le HCR a renforcé sa coopération avec la Banque mondiale et continue d'œuvrer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que le Centre du commerce international (CCI), afin d'améliorer la situation économique des réfugiés. Au moment où les gouvernements viennent de fixer les objectifs de développement durable pour 2030, il convient de veiller à ce que les réfugiés bénéficient également des mesures prises pour les mettre en œuvre.

16. Il est plus que jamais nécessaire de comprendre et de combattre les causes profondes des déplacements. Ce point sera au cœur du dialogue sur la protection, en décembre 2015. De toute évidence, les conflits armés demeurent le principal facteur de déplacement. Les crises humanitaires nées de conflits ne peuvent avoir qu'une solution politique et il n'y aura d'amélioration véritable que si les gouvernements finançant, armant et soutenant les parties au conflit surmontent leurs antagonismes et leurs intérêts divergents, s'ils reconnaissent qu'ils sont tous perdants dans le conflit et s'ils s'accordent sur la voie à suivre pour mettre fin au bain de sang.

17. Nul ne peut ignorer l'incidence des changements climatiques sur les déplacements de populations. Trouver un accord à Paris à l'occasion de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne suffira pas, car les États doivent également prendre des mesures facilitant la réinstallation des populations concernées. M. Guterres remercie vivement les Gouvernements suisse et norvégien d'être aux avant-postes de l'Initiative Nansen depuis sa création, il y a trois ans. Le 13 octobre 2015, l'Agenda pour la protection en cas de déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques devrait être adopté.

18. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 se tiendra à point nommé et permettra d'aborder la question de la transparence accrue envers les personnes bénéficiant de l'aide humanitaire et l'impérieuse nécessité de trouver des solutions aux situations de déplacement prolongées.

19. Outre le lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, il est nécessaire de mettre en place un système humanitaire plus inclusif, reflétant mieux le caractère universel des valeurs qui guident l'action humanitaire et permettant d'unir les capacités de tous les acteurs humanitaires dans les activités menées. La protection des réfugiés est un excellent exemple de l'universalité des valeurs humanitaires, même si elles sont exprimées de différentes manières. Toutes les grandes religions épousent les valeurs et principes qui sous-tendent la protection des réfugiés, à savoir la

compassion et la générosité envers les personnes dans le besoin, ainsi que l'accueil des étrangers persécutés. Elles contiennent même les premiers équivalents du concept du non-refoulement. Dans un monde où plus des deux tiers des réfugiés sont des musulmans, il est important de reconnaître que rien dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés n'est étranger aux traditions islamiques et aux textes juridiques anciens. En outre, bon nombre de principes majeurs du droit international humanitaire ont, d'une manière générale, leurs équivalents dans d'autres cultures. Il est possible d'élargir cette base commune pour construire un système fondé sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, tenant compte de cette diversité d'expressions et de perspectives, et permettant plus d'ouverture et de collaboration, au service des personnes concernées.

20. Toutes les nations et les communautés sont en train de devenir des sociétés multireligieuses, multiethniques et multiculturelles. La meilleure façon de combattre l'islamophobie et de réduire l'attrait de l'extrémisme sur les jeunes est de défendre la tolérance et l'ouverture. Les actes de gentillesse de millions de personnes dans les communautés d'accueil de par le monde montrent, jour après jour, que la tolérance et la solidarité sont profondément ancrées dans le cœur de l'humanité et qu'il est possible de remporter la bataille de la compassion contre la peur et de la tolérance contre la xénophobie.

21. L'avenir du HCR repose sur quatre piliers : son personnel, sa base de partenaires élargie, sa capacité constante à se réformer et à innover et la force de son mandat de protection. La force, l'esprit de ressource et l'engagement du personnel sont impressionnants, et les sacrifices auxquels des centaines d'agents consentent, parfois au péril de leur vie, sont à saluer. M. Guterres invite les États membres à se pencher sur les spécificités de la gestion des ressources humaines du HCR, lesquelles ne peuvent être soumises aux mêmes règles de mobilité que celles prévues à l'échelle du système des Nations Unies du fait des difficultés particulières existant dans de nombreux lieux d'affectation.

22. Le partenariat est le deuxième élément clef de l'avenir du HCR. En 2014, le Haut-Commissariat a travaillé avec plus de 900 partenaires dans le monde, essentiellement des organismes nationaux, et plus de 40 % de ses dépenses ont été engagées dans ce cadre. Le HCR travaille aussi en étroite collaboration avec des organisations internationales comme le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF ou l'Organisation internationale pour les migrations. Après avoir signé l'année dernière une Note conjointe sur les situations mixtes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le HCR ont élaboré des modalités de coordination sur le terrain. Le HCR s'engage à renforcer ces partenariats, notamment par le biais des nouveaux accords-cadres, dans le contexte du suivi du dialogue de 2012 sur le partenariat stratégique.

23. S'agissant du troisième élément clef, la réforme et l'innovation, le HCR a entrepris il y a plusieurs années un ambitieux programme de réformes en réduisant son personnel et ses dépenses administratives et en accordant la priorité à la souplesse de son action. Les nouvelles technologies ont été utilisées afin de mieux communiquer avec les réfugiés et de répondre à leurs besoins, mais l'innovation implique également un travail de formation afin que les utilisateurs soient en mesure de choisir les moyens les mieux adaptés à leur situation. M. Guterres affirme que l'avenir des organisations humanitaires dépendra de leur capacité à évoluer et à s'adapter, en s'appuyant sur les mêmes valeurs que celles qui sous-tendent leur action actuelle.

24. Le Haut-Commissaire ajoute que la Convention de 1951 conserve toute sa pertinence, que l'institution de l'asile doit rester sacrosainte et qu'il faut la préserver grâce à la coopération internationale et au partage équitable de la charge. C'est sur ces deux points que devrait porter un éventuel Protocole à la Convention. M. Guterres

rappelle que le statut juridique est le principal facteur de vulnérabilité des réfugiés et souligne que la crise actuelle a clairement montré qu'il était essentiel de garantir le principe de protection internationale et de défendre le mandat conféré au Haut-Commissariat, afin qu'il intervienne auprès des gouvernements au nom des réfugiés et des personnes qui relèvent de sa compétence.

Débat général

25. **M^{me} Mukantabana** (Rwanda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, rappelle que le continent africain fait face à des urgences liées aux déplacements de réfugiés tout comme à des situations de réfugiés qui s'éternisent et font peser un lourd fardeau sur des pays d'accueil souvent eux-mêmes en proie à des difficultés économiques. Le Groupe des États d'Afrique note avec préoccupation qu'il est prévu de réduire le budget alloué à l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique en 2016-2017. Il déplore par ailleurs que le débat de haut niveau sur le thème « Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique », organisé l'année dernière parallèlement à la soixante-cinquième session du Comité exécutif, ne soit pas parvenu à mobiliser le soutien nécessaire aux réfugiés et aux communautés et pays hôtes. Les pays qui accueillent des populations importantes de réfugiés doivent recevoir une plus grande assistance, et l'Afrique ne peut rompre à elle seule le cycle complexe des déplacements forcés qui constituent, avec les guerres, les principaux obstacles au développement. Le Groupe des États d'Afrique continuera à travailler en collaboration avec les autres États pour s'assurer que les déplacements restent au centre des préoccupations internationales en ce qui concerne le développement et le climat.

26. **M. Sørensen**, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne, ainsi qu'au nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie Herzégovine, de la République de Moldova et de la Géorgie, affirme que l'Union européenne continue à faire tout son possible pour apporter une réponse globale à l'afflux de réfugiés, sur la base de la solidarité et du partage des responsabilités. Cette approche collective se traduit par la mise en œuvre de nombreuses mesures, notamment l'octroi d'une aide financière accrue aux pays d'origine des migrants et aux pays voisins, par l'intermédiaire des organismes de l'ONU, dont le HCR, 1 milliard d'euros supplémentaires ayant été versés en 2015 et 2016, une assistance accrue aux pays des Balkans occidentaux, la réinstallation de plus de 22 000 personnes déplacées ayant besoin d'une protection internationale, l'augmentation des capacités d'enregistrement et de réception des ressortissants des pays tiers aux frontières extérieures de l'Europe ainsi que la réinstallation dans d'autres États membres de l'Union européenne de 160 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale se trouvant en Italie et en Grèce, l'octroi de l'asile à un plus grand nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne et le renforcement de la coopération pour le développement par le biais de l'augmentation de la contribution versée au Fonds d'affectation spécial pour la Syrie et de la création d'un Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour les pays d'Afrique.

27. **M. Sørensen** rappelle que la grande majorité des personnes déplacées dans le monde se trouvent dans des situations prolongées et qu'il faut leur donner les moyens de contribuer au développement économique et social de leur pays d'accueil. Depuis 2014, l'Union européenne met en œuvre des programmes régionaux de protection et de développement et mène une réflexion stratégique sur les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement dans les situations prolongées. Elle soutient le HCR dans la recherche de solutions durables.

28. L'Union européenne et ses États membres ont contribué en 2014 au budget du HCR à hauteur de 30 %, soit 1,017 milliard de dollars.

29. **M. Dačić** (Serbie) dit que son pays, qui a été traversé par 170 000 migrants depuis le début de l'année, fait face à une vague de migrations de masse vers les pays de l'Union européenne. La Serbie a fait de son mieux pour accueillir ce flux et prêter assistance aux personnes dans le besoin, mais elle ne peut assumer seule cette responsabilité en raison de ses capacités limitées. Elle estime que l'adoption de mesures partielles ou locales, comme la fermeture des frontières et la construction de clôtures, n'est pas une solution envisageable et que ce problème complexe nécessite la coopération entre les pays concernés, une réponse commune de l'Union européenne et l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale.

30. M. Dačić rappelle que la Serbie accueille à l'heure actuelle 44 000 personnes originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, qui ont le statut de réfugié, et 200 000 déplacés qui ont fui le Kosovo-Metohija après 1999. Elle tire de cette expérience la conviction qu'il n'existe pas de solution administrative simple au problème des réfugiés et rejette la recommandation du HCR de 2014 sur la cessation du statut de réfugié des personnes ayant fui la Croatie en 1992-1995, lesquelles ne parviennent pas à se réinstaller. La Serbie espère que le deuxième rapport semestriel sur l'application de la recommandation reflétera de manière objective la situation sur le terrain. De même, moins de 5 % des déplacés du Kosovo-Metohija sont retournés dans la province, alors que la création des conditions d'un retour libre et en toute sécurité est l'une des principales raisons de la présence internationale dans cette région.

31. En sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Dačić dit que l'OSCE collabore avec le HCR et l'Union européenne dans le sud du Caucase dans le cadre du deuxième groupe de travail des discussions internationales de Genève, notamment sur des questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées, et que des lignes directrices et des documents ont été publiés pour appuyer le travail des organisations chargées de la protection des réfugiés. La collaboration avec le HCR a été particulièrement fructueuse en Ukraine et devrait se renforcer en Méditerranée.

32. **M. Abdullah** (Yémen) rappelle que son pays traverse une période difficile de son histoire, avec le soulèvement des milices houthistes et de l'ancien Président Saleh. Le Yémen remercie les pays ayant soutenu la coalition arabe, menée par l'Arabie saoudite, qui a permis de rétablir le Gouvernement légitime et de libérer des provinces sous contrôle des rebelles ainsi que la capitale. M. Abdullah dit que son pays est confronté à des circonstances exceptionnelles, car le conflit a provoqué le déplacement de 500 000 personnes. D'autres personnes ont fui le pays et le Yémen remercie les pays voisins qui les ont accueillies. Malgré la situation actuelle, le Yémen continue à recevoir beaucoup de migrants, notamment en provenance d'Éthiopie et de Somalie. Depuis plus de vingt ans, il a accueilli près de 264 000 réfugiés originaires de Somalie, d'Éthiopie, d'Iraq et de Syrie. Près de 750 000 autres réfugiés sont recensés au Yémen (requérants d'asile, déplacés de la corne de l'Afrique ou migrants en situation irrégulière), qui ont reçu des services de santé, d'éducation et d'emploi sur un pied d'égalité avec les Yéménites. Cette situation contraint le pays à solliciter une aide accrue de la part de la communauté internationale, car les besoins dépassent les capacités.

33. Un séminaire sur la protection en mer a été organisé par la Commission nationale pour les réfugiés du Yémen avec l'aide du HCR, dans le cadre du suivi de la déclaration de Sanaa adoptée en novembre 2013. Ce séminaire a abouti à l'adoption de recommandations visant à protéger les migrants contre les abus auxquels ils peuvent

être exposés. Le Yémen a également participé avec le HCR à la septième réunion annuelle du Dialogue sur la protection en mer.

34. **M. Mitchell** (Observateur des Bahamas) remercie la communauté internationale pour l'aide qu'elle a apportée aux Bahamas après les destructions causées par l'ouragan Joaquin. Les Bahamas estiment que le dialogue et la coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination sont nécessaires pour que les migrations s'effectuent en toute sécurité et en bon ordre. Elles respectent leurs obligations à cet égard, mais considèrent que les pays doivent protéger leurs frontières contre les migrants en situation irrégulière. Le Gouvernement des Bahamas fait partie des 28 pays signataires de la déclaration et du plan mondial d'action du Brésil qui vise à trouver des solutions durables pour les personnes qui sont obligées de se réinstaller. De par ses caractéristiques et la complexité de ses phénomènes migratoires, la région des Caraïbes doit organiser un dialogue approfondi entre les pays qui la composent afin d'élaborer un plan global et d'adopter des mesures qui lui permettront de faire face aux problèmes posés par les migrations.

35. **M^{me} Richard** (États-Unis) se dit très préoccupée par le manque de moyens auquel sont confrontées les organisations humanitaires de l'ONU, qui doivent faire face à de nombreuses crises, nouvelles et anciennes. Elle estime que la communauté internationale doit augmenter ses contributions financières et solliciter le secteur privé, et que la liste des pays donateurs doit s'allonger. Pour sa part, le Gouvernement américain a versé une contribution supplémentaire de 419 millions de dollars pour la Syrie, ce qui porte à 4,5 milliards de dollars le montant de son aide humanitaire au pays depuis le début du conflit. Il a également consacré 56 millions de dollars à l'assistance humanitaire aux Iraquiens déplacés et 80 millions de dollars à la crise au Soudan du Sud. Une grande part de ces fonds a été attribuée au HCR, qui a reçu cette année la contribution record de 1,3 milliard de dollars de la part des États-Unis. De plus, les États-Unis se sont engagés à augmenter le nombre de personnes réinstallées sur leur territoire, qui passera de 70 000 en 2015 à 85 000 en 2016 et 100 000 en 2017. Au moins 10 000 Syriens seront réinstallés aux États-Unis dans l'année à venir. Les États-Unis souhaitent qu'un meilleur usage soit fait des ressources consacrées au développement et à l'aide aux réfugiés. Ils attendent avec intérêt les recommandations du Groupe de haut niveau sur le financement humanitaire.

36. **M. Boshab** (République démocratique du Congo) dit que son pays a toujours ouvert ses frontières lorsque des groupes d'individus ou des individus isolés ont sollicité l'asile sur son territoire. À l'heure actuelle, plus de 19 000 ressortissants de la République du Burundi ont obtenu l'asile et 99 359 réfugiés centrafricains ont été installés dans cinq sites situés dans deux provinces congolaises. La République démocratique du Congo sollicite du HCR une aide pour trouver une solution au problème des 10 880 anciens réfugiés angolais qui ont opté volontairement pour le rapatriement mais continuent à séjourner sur son territoire sans statut défini, ainsi que pour les 245 820 réfugiés rwandais qui résident encore sur le territoire congolais. La République démocratique du Congo estime en outre qu'un engagement solide et coordonné au niveau sous-régional permettra à un plus grand nombre de ressortissants congolais de rentrer chez eux.

37. **M. Baloch** (Pakistan) dit que le Pakistan est depuis plus de trente ans le deuxième pays d'accueil des réfugiés. Les Gouvernements de l'Afghanistan et du Pakistan et le HCR ont mis au point un programme de retour volontaire et de réinsertion qui vise à promouvoir le rapatriement volontaire durable. Ce programme complète l'aide de 200 dollars fournie aux réfugiés afghans par le HCR.

38. **M. Nkaiserry** (Kenya) fait observer que son pays accueille aujourd'hui plus d'un million de réfugiés, dont plus de 600 000 sont enregistrés. Il ajoute que la situation empire au Burundi et au Soudan du Sud, ce qui laisse présager une

augmentation du nombre de réfugiés en provenance de ces pays. À ce jour, le Kenya accueille plus de 200 000 réfugiés originaires du Soudan du Sud. Plus les camps de réfugiés subsistent, plus ils sont susceptibles de devenir le théâtre d'activités criminelles, notamment terroristes, comme c'est le cas pour les camps de Dadaab. Le Kenya est en outre préoccupé par les allégations selon lesquelles certains personnels du HCR faciliteraient les activités terroristes sur son territoire. M. Nkaisserry signale que le Kenya n'est pas satisfait de la mise en œuvre de l'Accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés somaliens, qu'il a signé en novembre 2013 en partenariat avec le Gouvernement de la Somalie et le HCR, mais constate que cela n'a pas empêché plusieurs dizaines de milliers de réfugiés somaliens de retourner spontanément dans leur pays.

39. **M^{me} Livula-Lthana** (Namibie) dit que les États d'Afrique ont toujours fait preuve d'hospitalité et de solidarité à l'égard des réfugiés, conformément à la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). Les États d'Afrique accueillent actuellement plus de 11 millions de personnes déplacées originaires du continent africain. Pour sa part, la Namibie accueille 6 208 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 80 % sont originaires du Congo. Chaque mois, environ 30 demandeurs d'asile franchissent les frontières namibiennes. La Namibie continuera d'accueillir des réfugiés, qu'elle considère comme des « personnes ordinaires confrontées à des situations extraordinaires », tout en assurant la promotion de solutions durables.

40. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que la communauté internationale doit se montrer à la hauteur des remarquables efforts de solidarité déployés par l'Afrique face à la crise des réfugiés, notamment en allouant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des programmes humanitaires sur le continent africain. Il ajoute que, comme l'a fait observer le représentant de l'Union européenne, il est nécessaire de se pencher sur les liens entre le développement et l'action humanitaire. Il salue la manière exemplaire dont la Serbie fait face à la crise des réfugiés en Europe et dit que la coopération des États est nécessaire à cet égard. Le HCR appuie le programme régional de relogement et suivra avec intérêt l'évolution de la situation en ce qui concerne la clause de cessation pour les réfugiés croates.

41. Le HCR est pleinement résolu à appuyer les efforts faits en faveur de l'action humanitaire au Yémen, dont de très nombreux habitants sont en situation de déplacement forcé, et entend poursuivre sa coopération avec les autorités yéménites pour garantir le libre accès des humanitaires aux populations dans le besoin. Le Haut-Commissaire souligne l'hospitalité dont a toujours fait preuve le Yémen à l'égard des réfugiés, même lorsqu'il se trouvait dans une situation difficile, et espère que la communauté internationale apportera à ce pays un soutien suffisant pour lui permettre de relever les défis auxquels il est confronté. Il remercie le Yémen pour les efforts qu'il a déployés en matière de protection dans le golfe d'Aden et la mer Rouge, et indique que le HCR est prêt à lancer une initiative en la matière dans un proche avenir.

42. Le Haut-Commissaire exprime la solidarité du HCR à la suite de l'ouragan qui a frappé les Bahamas et souligne la nécessité de tenir compte des changements climatiques dans la lutte contre les déplacements forcés. Le HCR note par ailleurs avec satisfaction que les États des Caraïbes ont souscrit à la Déclaration et au Plan d'action du Brésil sur le renforcement de la protection internationale.

43. Le Haut-Commissaire remercie les États-Unis pour l'appui financier qu'ils apportent au HCR et aux réfugiés, s'agissant notamment des programmes de réinstallation. Il remercie également la République du Congo, qui a toujours été une

terre d'accueil pour les réfugiés, et dit que le HCR est pleinement résolu à contribuer à trouver une solution définitive pour les réfugiés rwandais.

44. Conscient que le Pakistan est depuis des décennies le pays qui accueille le plus de réfugiés au monde, le Haut-Commissaire tient également à souligner le courage et l'engagement personnel de M. Baloch dans la lutte contre l'amalgame entre réfugiés afghans et terroristes. Le HCR appuie pleinement le programme de retour volontaire et de réinsertion mis en œuvre par le Pakistan en faveur des réfugiés.

45. Le HCR a la volonté de voir aboutir la Conférence sur les réfugiés somaliens, qui se tiendra à Bruxelles, et de faciliter la mise en œuvre du programme de retour volontaire. Il condamne fermement toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait de réfugiés somaliens, de Kényans ou d'employés du HCR, et se dit convaincu que le Gouvernement du Kenya saura garantir la primauté du droit dans ce type de situation.

46. M. Guterres remercie la représentante de la Namibie d'avoir rappelé qu'avec la Convention de Kampala, l'Union africaine a été la première organisation à avoir adopté un instrument juridiquement contraignant concernant les déplacements internes, et félicite la Namibie d'avoir mis sa législation en conformité avec cet instrument.

47. **M. Sadi** (Cameroun) dit que le Cameroun accueille actuellement 325 000 réfugiés environ, dont la plupart sont originaires de la République centrafricaine, en proie à une grande instabilité politique, et du Nigéria. Selon les estimations, il y aurait plus de 250 000 réfugiés centrafricains et environ 60 000 réfugiés nigériens sur le territoire camerounais. En outre, on estime à environ 100 000 le nombre de déplacés internes. Un million de Camerounais seraient touchés par l'afflux massif de réfugiés. Face à cette situation, le Gouvernement du Cameroun s'est employé à renforcer le dispositif sécuritaire dans les zones accueillant de nombreux réfugiés afin de lutter contre les attaques de groupes armés. Il a également alloué plusieurs centaines d'hectares de terres pour l'aménagement de sites destinés à l'accueil des réfugiés et affecté 70 milliards de dollars des États-Unis à un programme d'urgence visant à améliorer les services sociaux de base. M. Sadi fait observer que l'afflux massif de réfugiés met à mal les capacités de son pays en termes de développement et sollicite par conséquent un appui de la communauté internationale. Selon les partenaires humanitaires du Cameroun, 145 millions de dollars seraient nécessaires à la prise en charge des réfugiés centrafricains en 2015; or à ce jour, le Cameroun n'a reçu que 20 % de cette somme. On estime en outre que pour gérer la crise des réfugiés nigériens et centrafricains, il faudrait mobiliser 300 millions de dollars supplémentaires.

48. **M. Harrington** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que son pays a participé aux opérations du HCR à hauteur de 6,75 millions de livres sterling et qu'il a facilité le sauvetage de près de 7 500 réfugiés ayant tenté de traverser la Méditerranée. Le Royaume-Uni a également accueilli 5 000 réfugiés syriens depuis le début du conflit et prévoit d'accueillir 20 000 autres Syriens vulnérables. Le Royaume-Uni axe ses efforts sur l'élaboration d'une solution globale qui tienne compte des causes de la crise des réfugiés. À cette fin, il s'est engagé à débloquer 1,1 milliard de livres. Cependant, beaucoup reste à faire, les appels lancés en faveur de la région n'étant financés qu'à hauteur de 40 %. Les personnes déplacées constituant le groupe le plus susceptible d'être laissé pour compte, il convient de se pencher sur les problèmes en amont, notamment sur ceux qui ont trait à l'éducation et à l'emploi. Pendant le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul, la communauté internationale devra se pencher sur le respect du droit international humanitaire, sur l'appui à apporter aux organisations humanitaires en

termes d'aide au développement dans les pays d'accueil des réfugiés et sur de nouvelles modalités de financement de l'action humanitaire.

49. **M. Hattrem** (Norvège) dit que les pays donateurs doivent appuyer l'action du HCR et respecter leurs obligations nationales afin de contribuer la recherche de solutions à la crise des réfugiés. La Norvège se félicite que cette année, le Dialogue sur les défis de protection porte sur les causes profondes des déplacements forcés. M. Hattrem, faisant observer que le HCR est gravement sous-financé, dit que la Norvège a proposé d'accueillir, en partenariat avec l'Allemagne, une conférence internationale de donateurs en faveur des réfugiés syriens.

50. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit que le Cameroun est un pilier de l'action humanitaire et de la stabilité dans la région et qu'il constitue la première ligne de défense face aux attaques de Boko Haram. Il souligne que le Royaume-Uni est le pays donateur qui a le plus renforcé son appui et félicite la Norvège pour son rôle actif dans l'action humanitaire, mais également dans la prévention et la résolution des conflits.

La séance est levée à 13 h 15.